

Pour des transports accessibles à tous

Pour améliorer les conditions de vie des personnes handicapées, le Conseil Général est le premier département de France à favoriser la mise en accessibilité de son réseau de transport à tous les usagers à mobilité réduite.

Quelque soit la forme de handicap, dans la loi du 11 février 2005, le législateur affirme clairement le principe général d'accessibilité pour toute personne handicapée. Un service qui devra être mis en oeuvre d'ici 2015 dans toutes les collectivités. C'est donc sans attendre que le Conseil Général a décidé de mettre en place un service de substitution qui, avec des véhicules adaptés, permet à toute personne quelque soit son degré de mobilité, de bénéficier des mêmes services, aux mêmes horaires que le transport public départemental. Progressivement, cette mise en accessibilité du transport sur les lignes régulières se fera au cours de l'année 2010. Lorsque les véhicules mis en place ne disposeront pas de l'accès fauteuils roulants, tous les véhicules de lignes régulières et scolaires non accessibles aux fauteuils roulants seront toutefois équipés des fonctionnalités visuelles et auditives. Le Conseil Général des Pyrénées-Orientales est ainsi le premier département de France à afficher 100 % d'accessibilité sur son réseau de transport public. ■

Direction des transports

Centrale de réservation
 au 04 68 80 80 80.



L'ensemble du réseau de bus sera progressivement équipé pour l'accès à tous.

Témoignage

Hermeline
 Malherbe



**Conseillère Générale
 du canton Perpignan VIII
 Présidente
 de la commission handicap**

L'accès aux services publics pour les personnes handicapées est au coeur de notre action : après la création de la Maison Départementale du Handicap, après la mise en place du label Tourisme et handicap, nous travaillons désormais à faciliter l'accès aux transports. Le Conseil Général s'est mobilisé de façon exemplaire en travaillant en concertation avec les associations. Résultat : notre réseau de bus sera progressivement opérationnel dès 2010 alors que la loi impose d'être opérationnel en 2015. Nous mettrons en place des solutions adaptées complémentaires les unes par rapport aux autres et d'un coût raisonnable pour la collectivité.



Nicole Dessainte

« J'ai testé le nouveau dispositif »

Avec ce service de substitution, vous n'imaginez pas la liberté qui m'est à présent offerte. Il suffit de téléphoner à la centrale de réservation et de réserver son transport. Je vais pouvoir aller à la montagne, à la mer, visiter les musées, prendre du temps pour moi. Je vais être plus autonome sans dépendre de quelqu'un pour me déplacer d'autant plus que la plateforme d'élévation installée dans les bus se déploie très facilement.